

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27/06/2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 27 DU MOIS DE JUIN, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 23 JUIN 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Emie GABORIAU

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Pouvoir de Benoist ROUAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				Pouvoir de Laurence BRUSSEAU
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				Pouvoir de Sophie LANNOY
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				Pouvoir de Joëlle MACE
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	4

D2025_06_27_09_032

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DES ECHEANCES ÉLECTORALES DE 2026 : APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



EXPOSE

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la recombinaison de leur organe délibérant au prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026. L'accord local de 2019 des conseils municipaux des communes membres de la CC du Pays de La Châtaigneraie n'est plus valable.

Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le nombre total de sièges que comptera conseil pour la mandature à venir et leur répartition entre les communes doivent être définis en tenant compte de la population municipale en vigueur à ce moment (art. L5211-6-1 du CGCT). Un arrêté préfectoral viendra entériner au plus tard le 31 octobre 2025.

La loi prévoit deux grands types de modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges :

- une répartition de droit commun : les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population de chaque commune. Les communes qui n'auraient obtenu aucun siège du fait d'une trop faible population se voient attribuer « un siège de manière forfaitaire ». Si le nombre de sièges ainsi attribués de manière forfaitaire dépasse les 30 % du nombre de sièges fixés pour cette strate d'EPCI, 10 % de sièges supplémentaires sont répartis.

	Population municipale	Nbre de conseillers communautaires titulaires Répartition de droit commun	Nbre de conseillers communautaires suppléants Répartition de droit commun
La Châtaigneraie	2 590	5	
Terval	2 173	4	
Mouilleron St Germain	1 749	3	
Rives-du-Fougerais	1 504	3	
St Pierre du Chemin	1 340	2	
Bazoges-en-Pareds	1 161	2	
Antigny	1 035	2	
Cheffois	1 002	1	1
Menomblet	681	1	1

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



St Maurice des Noues	637	1	1
St Hilaire-de-Voust	628	1	1
St-Maurice-le-Girard	598	1	1
Loge-Fougereuse*	383	1	1
Marillet*	124	1	1
TOTAL	15 605	28	7

* siège de droit: non modifiable

- une répartition établie par accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Cet accord devra être adopté par au moins « la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale ».

Actuellement le conseil communautaire compte 37 sièges.

Avec la répartition de droit commun, le conseil passera à 28 sièges.

La proposition issue de la Conférence des Maires du 15 mai 2025 est de déroger à la règle de droit commun et d'approuver l'accord local proposé ci-dessous qui portera le nombre de sièges de conseillers communautaires à 33 et assurera ainsi une plus large représentation :

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

	Population municipale	Nbre de conseillers communautaires titulaires Accord Local	Nbre de conseillers communautaires suppléants Accord Local
La Châtaigneraie	2 590	5	
Terval	2 173	4	
Mouilleron St Germain	1 749	3	
Rives-du-Fougerais	1 504	3	
St Pierre du Chemin	1 340	2	
Bazoges-en-Pareds	1 161	2	
Antigny	1 035	2	
Cheffois	1 002	2	
Menomblet	681	2	
St Maurice des Noues	637	2	
St Hilaire-de-Voust	628	2	
St-Maurice-le-Girard	598	2	
Loge-Fougereuse*	383	1	1
Marillet*	124	1	1
TOTAL	15 605	33	2

* siège de droit: non modifiable

Les communes devront se prononcer, par délibération avant le 31 août 2025, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



A défaut d'accord local, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon des règles dites « de droit commun » prévues par la loi aux II à IV de ce même article.

VU

Vu le CGCT et notamment le VII de l'article L5211-6-1 prévoyant qu'« au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI (...) », c'est-à-dire à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire ;

Considérant la possibilité de déroger à la composition de droit commun par un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués ;

CONSIDÉRANT

Considérant que l'approbation de cet accord local permettra de passer de 28 sièges (droit commun) à 33 sièges et ainsi assurer une plus large représentation ;

Considérant que cet accord local devra être adopté, au plus tard le 31 août 2025, par au moins « la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale » et que le Préfet fixera ensuite par arrêté la composition du conseil communautaire ;

Considérant l'avis favorable de la conférence des Maires du 15 mai 2025 ;

PROPOSITION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'accord local relatif à la détermination et répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires comme suit :

	Population municipale	Nbre de conseillers communautaires titulaires	Nbre de conseillers communautaires suppléants
La Châtaigneraie	2 590	5	
Terval	2 173	4	
Mouilleron St Germain	1 749	3	
Rives-du-Fougerais	1 504	3	

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



St Pierre du Chemin	1 340	2	
Bazoges-en-Pareds	1 161	2	
Antigny	1 035	2	
Cheffois	1 002	2	
Menomblet	681	2	
St Maurice des Noues	637	2	
St Hilaire-de-Voust	628	2	
St-Maurice-le-Girard	598	2	
Loge-Fougereuse*	383	1	1
Marillet*	124	1	1
TOTAL	15 605	33	2

* siège de droit: non modifiable

Etant précisé qu'à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 28 sièges [droit commun], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	4	14	1	13	13	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 30/06/2025



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_06270932-DE



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 30/06/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou*
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou*
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.*

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075